

PÉROU



Assistants de langue française

Fiche-pays 2022-2023

IMPORTANT :

Le programme des assistants de langue permet une mobilité **pré-professionnalisante**. Pour cette raison, il est impératif de **préparer votre projet** (choix de la destination, financement, etc.).

Toute candidature vaut **engagement**. Les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.

Les candidats seront informés de toute modification du programme pour des raisons liées à la Covid-19. Pour connaître les dernières consignes officielles, veuillez consulter le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Nombre de postes offerts	À titre indicatif, 10 postes seront proposés cette année.
Critères d'éligibilité spécifiques au Pérou	<p>En complément des critères généraux d'éligibilité énoncés sur le site de France Éducation international, s'appliquent également les critères suivants spécifiques pour ce pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être de nationalité française ; • avoir validé, au moment du dépôt du dossier, au minimum une L3 dans l'une des disciplines suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lettres : Lettres classiques, Lettres modernes, etc. ; ➤ FLE, Sciences du langage, Linguistique, etc. ; ➤ LLCE, LEA (espagnol) ; ➤ Éducation : Sciences de l'éducation, préparation aux métiers de l'enseignement et de la formation, etc. <p>Les assistants ayant été, ou étant actuellement en poste, sont exemptés de justificatif de statut étudiant.</p>
Villes ou régions d'affectation	Arequipa, Lima, Trujillo et autres villes Les villes d'affectation peuvent varier d'une année sur l'autre.
Établissements	Universités ou écoles primaires et/ou secondaires
Calendrier	<p>Publication des résultats France Éducation international informera les étudiants de la suite donnée à leur candidature à partir du mois de juillet 2022.</p> <p>Contrat De 9 à 10 mois (de février/mars 2023 à décembre 2023)</p> <p>L'année scolaire au Pérou débute en février/mars et se termine en décembre de la même année civile. Le type de contrat proposé n'est donc pas compatible avec les obligations de service des candidats préparant un concours de l'enseignement français (le report de stage, s'il est accordé, ne peut se faire que pour une année scolaire).</p>
Temps de travail et de congés	12 heures par semaine Congés selon le calendrier universitaire local.



Rémunération et aides	<p>Rémunération mensuelle En fonction de l'établissement, la rémunération est variable : entre 700 PEN et 1800 PEN (soit entre 150€ et 388€ environ), selon si le logement et/ou certains repas sont pris en charge.</p> <p>Installation Les frais de voyage, nourriture et logement (lorsqu'ils ne sont pas inclus dans l'indemnité) sont à la charge de l'assistant.</p>
Statut de l'assistant	L'assistant a le statut de boursier.
Permis de travail et visa	<p>Visa « de intercambio » - 50 € environ L'assistant doit effectuer les démarches de visa auprès du consulat du Pérou à Paris.</p>
Couverture sociale	L'assistant devra souscrire, à ses frais, une assurance maladie-décès-rapatriement et de responsabilité civile valable pour le Pérou.
Liens utiles	<p>Ambassade du Pérou en France : http://www.consulado.pe/es/paris/Paginas/Inicio.aspx Ambassade de France au Pérou : www.ambafrance-pe.org</p>
Reconnaissance de l'expérience	Certaines universités reconnaissent l'expérience d'assistant de langue française à l'étranger, notamment par l'octroi de crédits ECTS. Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site internet de France Éducation international.
Renouvellement de contrat	Les renouvellements ne sont possibles qu'à titre exceptionnel car la priorité est accordée aux nouveaux candidats.